



Ministère de la Communauté française

Administration générale de l'Enseignement
CONSEIL GENERAL DE L'ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

LISTE DE COMPETENCES :

GRADUE GEOMETRE – EXPERT IMMOBILIER

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT

Domaine : Sciences économique et de gestion

DESCRIPTION ANALYTIQUE DU PROFIL PROFESSIONNEL

ACQUIS D'APPRENTISSAGE DANS LES UNITES D'ENSEIGNEMENT

1. COMPETENCES A DEMONTRER EN FIN DE FORMATION	1. ACQUIS D'APPRENTISSAGE DE L'EPREUVE INTEGREE
<p>CHAMP D'ACTIVITE PROFESSIONNELLE :</p> <p>Le Bachelier géomètre-expert immobilier¹ est le professionnel qui, dans le respect des règles déontologiques, identifie, délimite, mesure, évalue la propriété immobilière publique ou privée, bâtie ou non, tant à la surface qu'en sous-sol ainsi que les travaux qu'on y exécute.</p> <p>Il étudie, projette et dirige tant l'aménagement que l'amélioration foncièr(e), rural(e) ou urbain(e). Il est l'interlocuteur privilégié dans le cadre d'évaluations d'immeubles, de gestion de patrimoine, d'états des lieux et d'évaluation de dégâts.</p> <p>Il est amené à exercer des activités d'ordre technique, juridique, économique et agricole.</p> <p>Dans cette optique, il développe des qualités de communicateur efficace.</p>	<p>L'étudiant sera capable :</p> <p><i>dans le respect des consignes données et des règles d'usage de la langue française :</i></p> <ul style="list-style-type: none">◆ de réaliser un projet cohérent relevant de la profession de géomètre-expert immobilier validé par le chargé de cours ;◆ d'en rédiger un rapport personnel circonstancié et critique mettant en évidence :<ul style="list-style-type: none">● sa maîtrise et l'utilisation pertinente des concepts scientifiques et technologiques relevant du domaine,● sa capacité à réfléchir sur les difficultés rencontrées lors des différentes étapes du travail,◆ d'évaluer financièrement, le cas échéant, le projet présenté ;◆ de présenter et défendre oralement son rapport en utilisant des techniques de communication.

¹ Le masculin est utilisé à titre épique.

2. COMPETENCES A MAITRISER AU COURS DE LA FORMATION	2. ACQUIS D'APPRENTISSAGE DES UNITES D'ENSEIGNEMENT
<p>◆ définir les biens immobiliers dans toutes leurs composantes juridiques et physiques ;</p>	<p>L'étudiant sera capable :</p> <p>UE Droit civil : <i>face à des situations juridiques simples, concernant les personnes, les biens, les contrats et les obligations :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ d'analyser et d'abstraire la situation juridique correspondante par le recours aux règles de droit civil la régissant et en utilisant le vocabulaire adéquat ; ◆ de les résoudre par l'application des notions de droit civil qui les régissent. <p>UE Droit immobilier spécifique : <i>face à des situations courantes issues de la vie professionnelle, en utilisant différentes sources de droit, dans le respect des règles et des usages de la langue française, dans le respect de la terminologie juridique, dans le respect des consignes données,</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ de rechercher les éléments juridiques en présence ; ◆ d'appliquer cette recherche à la résolution de la situation ; ◆ de justifier la démarche juridique mise en œuvre. <p>UE Notions de sciences de la terre :</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ de définir des concepts de base relatifs à la géologie, pédologie, agrologie et sylviculture ; ◆ de déterminer l'incidence de ces concepts sur l'évaluation d'un bien. <p>UE Technologie de la construction et connaissance des matériaux <i>face à des situations concrètes simples issues de la vie professionnelle, dans le respect des règles et des usages de la langue française, dans le respect de la terminologie, dans le respect des consignes données,</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ de caractériser un type de construction et d'en définir les éléments

	<p>constitutifs ;</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ d'identifier les matériaux qui composent le bâtiment ; ◆ d'identifier un type de voie de communications et d'en définir les éléments constitutifs.
<ul style="list-style-type: none"> ◆ établir et signer les plans servant à une reconnaissance de limites, à une mutation, à un règlement de mitoyenneté, et tout autre acte ou procès-verbal constituant une identification de propriété foncière, et qui peuvent être présentés à la transcription ou à l'inscription hypothécaire ; 	<p>UE Droit immobilier, documentation patrimoniale, aménagement du territoire :</p> <p><i>face à des situations concrètes simples issues de la vie professionnelle, dans le respect des règles et des usages de la langue française, dans le respect de la terminologie juridique, dans le respect des consignes données,</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ de dégager les principes généraux du droit immobilier et de justifier sa réponse ; ◆ de décrire et de justifier le fonctionnement des systèmes immobiliers ; ◆ d'appliquer les principales dispositions et obligations en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme. <p>UE Expertise immobilière :</p> <p><i>sur base de situations issues de la vie professionnelle du géomètre-expert immobilier, dans le respect des procédures et règlements,</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ de réaliser au moins une expertise immobilière ; ◆ d'effectuer différentes évaluations selon les buts poursuivis ; ◆ de gérer un sinistre dans les limites des missions du géomètre-expert immobilier. <p>UE Activités professionnelles de formation : graué Géomètre – expert immobilier :</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ de respecter les termes de la convention de stage ; ◆ de participer activement aux différentes tâches relevant de la profession de géomètre-expert immobilier en développant son autonomie et ses capacités d'auto-évaluation ;

	<ul style="list-style-type: none"> ◆ dans le respect des règles d'usage de la langue française, de rédiger un rapport circonstancié d'activités décrivant le contexte professionnel, les différentes tâches exécutées, les problèmes professionnels rencontrés et les solutions apportées pendant le stage.
<ul style="list-style-type: none"> ◆ mesurer, calculer et reproduire fidèlement sur site les données techniques ; 	<p>UE Mathématique appliquée à la topographie</p> <p><i>dans le respect des consignes données, dans le respect du temps alloué, face à une situation de type topographique,</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ de la traduire en langage mathématique et d'y appliquer les formules fondamentales de la trigonométrie ; ◆ de résoudre des problèmes de géométrie analytique faisant intervenir des éléments tels que les notions de droite, de cercle ou de coniques, la recherche des lieux géométriques, la recherche des tangentes et normales et le calcul des surfaces et volumes ; ◆ de résoudre un problème de géométrie descriptive. <p>UE Dessin assisté par ordinateur appliqué à la topographie</p> <p><i>au départ de données topographiques, dans le respect des consignes données dans le respect du temps alloué, au moyen du logiciel connu dédié à la topographie,</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ de vérifier la précision du levé et de déterminer la limite de tolérance des mesures en fonction des instruments utilisés et du travail à fournir ; ◆ de réaliser le plan d'un levé ; ◆ de produire le résultat de son travail sur le support demandé. <p>UE Instruments, méthodes de levés et de dessin topographiques :</p> <p><i>face à des situations concrètes issues de la vie professionnelle, dans le respect de la terminologie, dans le respect des consignes données,</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ de réaliser des prises de mesures correctes et de les justifier ; ◆ d'effectuer un levé simple et de le restituer graphiquement ; ◆ de reporter des résultats sur le terrain.

	<p>UE Méthodes de levés et de calculs topographiques</p> <p><i>dans le temps alloué :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ de réaliser un levé topométrique avec points de détail ; ◆ de réaliser une implantation suivant un plan donné ; ◆ de calculer les coordonnées X, Y, Z des points d'un terrain ; ◆ de reporter sur plan un levé ; ◆ de justifier le matériel et les méthodes utilisées en fonction du degré de précision demandé. <p>UE Métrés :</p> <p><i>à partir d'un dossier de construction et de la documentation appropriée,</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ de rédiger le métré sur la base de mesures prises en respectant les codes de mesurage ; ◆ de vérifier la conformité de ce métré par rapport aux plans. <p>UE Activités professionnelles de formation : gradué Géomètre – expert immobilier :</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ de respecter les termes de la convention de stage ; ◆ de participer activement aux différentes tâches relevant de la profession de géomètre-expert immobilier en développant son autonomie et ses capacités d'auto-évaluation ; ◆ dans le respect des règles d'usage de la langue française, de rédiger un rapport circonstancié d'activités décrivant le contexte professionnel, les différentes tâches exécutées, les problèmes professionnels rencontrés et les solutions apportées pendant le stage.
<ul style="list-style-type: none"> ◆ observer, définir, délimiter, borner et évaluer la propriété foncière dans le respect des règles de droit ; 	<p>UE Notions de sciences de la terre :</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ de définir des concepts de base relatifs à la géologie, pédologie, agrologie et sylviculture ; ◆ de déterminer l'incidence de ces concepts sur l'évaluation d'un bien. ◆ de déterminer l'incidence de ces concepts sur l'évaluation d'un bien.

UE Technologie de la construction et connaissance des matériaux

*face à des situations concrètes simples issues de la vie professionnelle,
dans le respect des règles et des usages de la langue française,
dans le respect de la terminologie,
dans le respect des consignes données,*

- ◆ de caractériser un type de construction et d'en définir les éléments constitutifs ;
- ◆ d'identifier les matériaux qui composent le bâtiment ;
- ◆ d'identifier un type de voie de communications et d'en définir les éléments constitutifs.

UE Méthodes de levés et de calculs topographiques

dans le temps alloué :

- ◆ de réaliser un levé topométrique avec points de détail ;
- ◆ de réaliser une implantation suivant un plan donné ;
- ◆ de calculer les coordonnées X, Y, Z des points d'un terrain ;
- ◆ de reporter sur plan un levé ;
- ◆ de justifier le matériel et les méthodes utilisées en fonction du degré de précision demandé.

UE Métrés :

à partir d'un dossier de construction et de la documentation appropriée,

- ◆ de rédiger le métré sur la base de mesures prises en respectant les codes de mesurage ;
- ◆ de vérifier la conformité de ce métré par rapport aux plans.

**UE Droit immobilier, documentation patrimoniale,
aménagement du territoire :**

*face à des situations concrètes simples issues de la vie professionnelle,
dans le respect des règles et des usages de la langue française,*

	<p><i>dans le respect de la terminologie juridique, dans le respect des consignes données,</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ de dégager les principes généraux du droit immobilier et de justifier sa réponse ; ◆ de décrire et de justifier le fonctionnement des systèmes immobiliers ; ◆ d'appliquer les principales dispositions et obligations en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme. <p>UE Expertise immobilière : <i>sur base de situations issues de la vie professionnelle du géomètre-expert immobilier, dans le respect des procédures et règlements,</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ de réaliser au moins une expertise immobilière ; ◆ d'effectuer différentes évaluations selon les buts poursuivis ; ◆ de gérer un sinistre dans les limites des missions du géomètre-expert immobilier. <p>UE Activités professionnelles de formation : gradué Géomètre – expert immobilier :</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ de respecter les termes de la convention de stage ; ◆ de participer activement aux différentes tâches relevant de la profession de géomètre-expert immobilier en développant son autonomie et ses capacités d'auto-évaluation ; ◆ dans le respect des règles d'usage de la langue française, de rédiger un rapport circonstancié d'activités décrivant le contexte professionnel, les différentes tâches exécutées, les problèmes professionnels rencontrés et les solutions apportées pendant le stage.
<ul style="list-style-type: none"> ◆ offrir ses compétences en qualité d'expert amiable ou judiciaire, d'arbitre ou de conseiller technique que ce soit pour l'établissement de constats d'états des lieux, d'avis d'ordre technique ou d'évaluation de biens fonciers ; 	<p>UE Expertise immobilière : <i>sur base de situations issues de la vie professionnelle du géomètre-expert immobilier, dans le respect des procédures et règlements,</i></p>

- ◆ de réaliser au moins une expertise immobilière ;
- ◆ d'effectuer différentes évaluations selon les buts poursuivis ;
- ◆ de gérer un sinistre dans les limites des missions du géomètre-expert immobilier.

UE Droit immobilier spécifique :

face à des situations courantes issues de la vie professionnelle, en utilisant différentes sources de droit, dans le respect des règles et des usages de la langue française, dans le respect de la terminologie juridique, dans le respect des consignes données,

- ◆ de rechercher les éléments juridiques en présence ;
- ◆ d'appliquer cette recherche à la résolution de la situation ;
- ◆ de justifier la démarche juridique mise en œuvre.

UE Assurances – sécurité :

à partir d'une situation problème relevant de la fonction de géomètre-expert immobilier :

- ◆ d'établir la liste des garanties et des obligations ressortant des contrats d'assurance en cause ;
- ◆ de réaliser et justifier l'établissement de l'état de perte ;
- ◆ d'y appliquer les principales dispositions en matière de règlement de sinistres ;
- ◆ d'identifier les contentieux potentiels et ses possibilités de règlements.

UE Métrés :

à partir d'un dossier de construction et de la documentation appropriée,

- ◆ de rédiger le métré sur la base de mesures prises en respectant les codes de mesurage ;
- ◆ de vérifier la conformité de ce métré par rapport aux plans.

	<p>UE Technologie de la construction et connaissance des matériaux <i>face à des situations concrètes simples issues de la vie professionnelle, dans le respect des règles et des usages de la langue française, dans le respect de la terminologie, dans le respect des consignes données,</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ de caractériser un type de construction et d'en définir les éléments constitutifs ; ◆ d'identifier les matériaux qui composent le bâtiment ; ◆ d'identifier un type de voie de communications et d'en définir les éléments constitutifs. <p>UE Notions de sciences de la terre :</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ de définir des concepts de base relatifs à la géologie, pédologie, agrologie et sylviculture ; ◆ de déterminer l'incidence de ces concepts sur l'évaluation d'un bien. <p>UE Statistique et calcul des erreurs appliqués à la topographie <i>face à une situation de type topographique,</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ de la modéliser par la loi normale et l'utilisation des tables de la loi normale réduite ; ◆ de vérifier la validité d'un ajustement ; ◆ de déterminer l'intervalle de tolérance de la valeur la plus probable de la grandeur mesurée ; ◆ d'évaluer la précision des mesures effectuées et d'ajuster le résultat obtenu par un calcul d'erreur approprié. <p>UE Activités professionnelles de formation : gradué Géomètre – expert immobilier :</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ de respecter les termes de la convention de stage ; ◆ de participer activement aux différentes tâches relevant de la profession de géomètre-expert immobilier en développant son autonomie et ses capacités d'auto-évaluation ; ◆ dans le respect des règles d'usage de la langue française, de rédiger un
--	---

	<p>rapport circonstancié d'activités décrivant le contexte professionnel, les différentes tâches exécutées, les problèmes professionnels rencontrés et les solutions apportées pendant le stage.</p>
<p>◆ apporter son concours de spécialiste au maître d'œuvre dans la conception de projets en matière d'urbanisme et d'amélioration foncière ;</p>	<p>UE Technologie de la construction et connaissance des matériaux <i>face à des situations concrètes simples issues de la vie professionnelle, dans le respect des règles et des usages de la langue française, dans le respect de la terminologie, dans le respect des consignes données,</i></p> <ul style="list-style-type: none"> * de caractériser un type de construction et d'en définir les éléments constitutifs ; <ul style="list-style-type: none"> * d'identifier les matériaux qui composent le bâtiment ; * d'identifier un type de voie de communications et d'en définir les éléments constitutifs. <p>UE Notions de sciences de la terre :</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ de définir des concepts de base relatifs à la géologie, pédologie, agrologie et sylviculture ; ◆ de déterminer l'incidence de ces concepts sur l'évaluation d'un bien. <p>UE Métrés : <i>à partir d'un dossier de construction et de la documentation appropriée,</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ de rédiger le métré sur la base de mesures prises en respectant les codes de mesurage ; ◆ de vérifier la conformité de ce métré par rapport aux plans. <p>UE Expertise immobilière : <i>sur base de situations issues de la vie professionnelle du géomètre-expert immobilier, dans le respect des procédures et règlements,</i></p>

- ◆ de réaliser au moins une expertise immobilière ;
- ◆ d'effectuer différentes évaluations selon les buts poursuivis ;
- ◆ de gérer un sinistre dans les limites des missions du géomètre-expert immobilier.

UE Droit immobilier, documentation patrimoniale, aménagement du territoire :

face à des situations concrètes simples issues de la vie professionnelle, dans le respect des règles et des usages de la langue française, dans le respect de la terminologie juridique, dans le respect des consignes données,

- ◆ de dégager les principes généraux du droit immobilier et de justifier sa réponse ;
- ◆ de décrire et de justifier le fonctionnement des systèmes immobiliers ;
- ◆ d'appliquer les principales dispositions et obligations en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme.

UE Droit immobilier spécifique :

face à des situations courantes issues de la vie professionnelle, en utilisant différentes sources de droit, dans le respect des règles et des usages de la langue française, dans le respect de la terminologie juridique, dans le respect des consignes données,

- * de rechercher les éléments juridiques en présence ;
- * d'appliquer cette recherche à la résolution de la situation ;
- * de justifier la démarche juridique mise en œuvre.

UE Activités professionnelles de formation : gradué Géomètre – expert immobilier :

- ◆ de respecter les termes de la convention de stage ;
- ◆ de participer activement aux différentes tâches relevant de la profession de géomètre-expert immobilier en développant son autonomie et ses capacités d'auto-évaluation ;

	<ul style="list-style-type: none"> ◆ dans le respect des règles d'usage de la langue française, de rédiger un rapport circonstancié d'activités décrivant le contexte professionnel, les différentes tâches exécutées, les problèmes professionnels rencontrés et les solutions apportées pendant le stage.
<ul style="list-style-type: none"> ◆ informer, conseiller, concilier et arbitrer les acteurs en présence dans le cadre des règlements de mitoyenneté et de servitudes, de la gestion de propriété, de la pathologie de bâtiment, des dégâts locatifs et de troubles de voisinage ; 	<p>UE Droit civil : <i>face à des situations juridiques simples, concernant les personnes, les biens, les contrats et les obligations :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ d'analyser et d'abstraire la situation juridique correspondante par le recours aux règles de droit civil la régissant et en utilisant le vocabulaire adéquat ; ◆ de les résoudre par l'application des notions de droit civil qui les régissent. <p>UE Copropriété, courtage immobilier et gestion de patrimoine <i>A partir de situations issues de la vie professionnelle, en respectant la réglementation en vigueur,</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ de les analyser en termes de gestion immobilière, de copropriété, de gestion de patrimoine ; ◆ d'en établir les paramètres ; ◆ de justifier la démarche. <p>UE Droit immobilier spécifique : <i>face à des situations courantes issues de la vie professionnelle, en utilisant différentes sources de droit, dans le respect des règles et des usages de la langue française, dans le respect de la terminologie juridique, dans le respect des consignes données,</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ de rechercher les éléments juridiques en présence ; ◆ d'appliquer cette recherche à la résolution de la situation ; ◆ de justifier la démarche juridique mise en œuvre. <p>UE Technologie de la construction et connaissance des matériaux <i>face à des situations concrètes simples issues de la vie professionnelle,</i></p>

*dans le respect des règles et des usages de la langue française,
dans le respect de la terminologie,
dans le respect des consignes données,*

- ◆ de caractériser un type de construction et d'en définir les éléments constitutifs ;
- ◆ d'identifier les matériaux qui composent le bâtiment ;
- ◆ d'identifier un type de voie de communications et d'en définir les éléments constitutifs.

UE Assurances – sécurité :

à partir d'une situation problème relevant de la fonction de géomètre-expert immobilier :

- ◆ d'établir la liste des garanties et des obligations ressortant des contrats d'assurance en cause ;
- ◆ de réaliser et justifier l'établissement de l'état de perte ;
- ◆ d'y appliquer les principales dispositions en matière de règlement de sinistres ;
- ◆ d'identifier les contentieux potentiels et ses possibilités de règlements.

UE Expertise immobilière :

*sur base de situations issues de la vie professionnelle du géomètre-expert immobilier,
dans le respect des procédures et règlements,*

- ◆ de réaliser au moins une expertise immobilière ;
- ◆ d'effectuer différentes évaluations selon les buts poursuivis ;
- ◆ de gérer un sinistre dans les limites des missions du géomètre-expert immobilier.

UE Activités professionnelles de formation : gradué Géomètre –

	<p>expert immobilier :</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ de respecter les termes de la convention de stage ; ◆ de participer activement aux différentes tâches relevant de la profession de géomètre-expert immobilier en développant son autonomie et ses capacités d'auto-évaluation ; ◆ dans le respect des règles d'usage de la langue française, de rédiger un rapport circonstancié d'activités décrivant le contexte professionnel, les différentes tâches exécutées, les problèmes professionnels rencontrés et les solutions apportées pendant le stage.
<ul style="list-style-type: none"> ◆ utiliser l'outil informatique et l'appareillage électronique de relevés appropriés ; 	<p>UE Dessin technique et DAO :</p> <p><i>Au moyen d'un logiciel de DAO installé et pour un projet simple donné :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ d'en interpréter des éléments constitutifs et de les situer ; ◆ d'en expliciter la structure ; ◆ de réaliser le plan d'un ou de plusieurs éléments du projet en respectant la normalisation et les règles du dessin technique. <p>UE Dessin assisté par ordinateur appliqué à la topographie <i>au départ de données topographiques, dans le respect des consignes données dans le respect du temps alloué, au moyen du logiciel connu dédié à la topographie,</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ de vérifier la précision du levé et de déterminer la limite de tolérance des mesures en fonction des instruments utilisés et du travail à fournir ; ◆ de réaliser le plan d'un levé ; ◆ de produire le résultat de son travail sur le support demandé. <p>UE Physique appliquée à la topographie <i>face à une situation problème choisie par le chargé de cours (mécanique, optique, phénomènes ondulatoires) :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ d'identifier les concepts de la physique qui interviennent dans la situation ;

- ◆ de la résoudre en utilisant les unités adéquates ;
- ◆ de justifier les résultats obtenus.

UE Instruments, méthodes de levés et de calculs topographiques

*face à des situations concrètes issues de la vie professionnelle,
dans le respect de la terminologie,
dans le respect des consignes données,*

- ◆ de réaliser des prises de mesures correctes et de les justifier ;
- ◆ d'effectuer un levé simple et de le restituer graphiquement ;
- ◆ de reporter des résultats sur le terrain.

UE Méthodes de levés et de dessin topographiques

dans le temps alloué :

- ◆ de réaliser un levé topométrique avec points de détail ;
- ◆ de réaliser une implantation suivant un plan donné ;
- ◆ de calculer les coordonnées X, Y, Z des points d'un terrain ;
- ◆ de reporter sur plan un levé ;
- ◆ de justifier le matériel et les méthodes utilisées en fonction du degré de précision demandé.

UE Métrés :

à partir d'un dossier de construction et de la documentation appropriée,

- ◆ de rédiger le métré sur la base de mesures prises en respectant les codes de mesurage ;
- ◆ de vérifier la conformité de ce métré par rapport aux plans.

UE Activités professionnelles de formation : gradué Géomètre – expert immobilier :

- ◆ de respecter les termes de la convention de stage ;
- ◆ de participer activement aux différentes tâches relevant de la profession de géomètre-expert immobilier en développant son autonomie et ses

	<p>capacités d'auto-évaluation ;</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ dans le respect des règles d'usage de la langue française, de rédiger un rapport circonstancié d'activités décrivant le contexte professionnel, les différentes tâches exécutées, les problèmes professionnels rencontrés et les solutions apportées pendant le stage.
<ul style="list-style-type: none"> ◆ développer et actualiser les connaissances nécessaires à l'exercice de sa profession, éventuellement dans une langue étrangère. 	<p>UE Histoire de la profession et déontologie du géomètre expert-immobilier</p> <p><i>à partir de situations concrètes de la profession de géomètre-expert immobilier :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> * de retracer l'évolution de la profession au travers : <ul style="list-style-type: none"> • de la législation, • des instruments et des méthodes de levés, • des règles de déontologie ; * d'explicitier les principales règles de déontologie de la profession du géomètre expert. <p>UE Bachelier stage orienté d'insertion professionnelle (pas dans liste de compétences)</p> <p><i>en référence au profil professionnel de la section dans laquelle il est inscrit,</i></p> <p><i>face à des situations spécifiques liées à la profession,</i></p> <p><i>en respectant les usages de la langue française et du vocabulaire professionnel,</i></p> <p><i>conformément aux consignes données,</i></p> <ul style="list-style-type: none"> * de corroborer son projet de formation au vu des différentes situations professionnelles en élaborant un rapport synthétique et succinct comportant : <ul style="list-style-type: none"> ◆ une description des contextes institutionnel et relationnel (entreprise ou organisme) et des différentes tâches rencontrées, ◆ une description des différents environnements dans lesquels s'exerce la profession tout en se situant face à son orientation professionnelle et son projet personnel.

	<p>UE Activités professionnelles de formation : gradué Géomètre – expert immobilier :</p> <ul style="list-style-type: none">◆ de respecter les termes de la convention de stage ;◆ de participer activement aux différentes tâches relevant de la profession de géomètre-expert immobilier en développant son autonomie et ses capacités d'auto-évaluation ;◆ dans le respect des règles d'usage de la langue française, de rédiger un rapport circonstancié d'activités décrivant le contexte professionnel, les différentes tâches exécutées, les problèmes professionnels rencontrés et les solutions apportées pendant le stage.
--	---